

Auvergne Rhone Alpes

Montant de la contribution au fonds

INCONNU

PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

La Région annonce un plan d'urgence pour l'économie de 600 M€, décomposé comme suit :

I. Des aides d'urgence pour les partenaires de la Région :

Accélération des délais de paiements + versement et doublement
des avances de subvention

Suspension des remboursements des prêts régionaux

Suspension des loyers dus à la région (pour 6 mois)

II - La participation au fonds de solidarité national

III - Des mesures de trésorerie pour les entreprises

Développement d'un «Prêt Région AuRA» (265 M€)

Doublement du prêt «artisan et commerçants» (75 M€)

Dispositif spécifique pour les zones touchées particulièrement fortement
par le corona virus (Haute Savoie) (3 M€)

IV - Soutien spécifique pour les filières exposées :

BTP (15 M€) / Transports (20 M€) / Tourisme (20 M€) / Culture (15 M€)

Événementiel (15 M€)

REMARQUES

*Plusieurs mesures prises dans le domaine de la santé,
de la formation et des transports*

LIENS

https://www.auvergnerhonealpes.fr/uploads/Presse/f9/778_937_CP-03-24-plan-d-urgence-pour-l-economie-en-AURA-de-600M.pdf

Bourgogne Franche Comté

Montant de la contribution au fonds

8,5 M€

PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

La Région annonce être à l'initiative d'un dispositif qui conduira à injecter 80 millions d'euros pour pallier les problèmes de trésorerie immédiate par trois biais : la **garantie**, le **prêt rebond**, et le **différé de remboursement**.

Activation du plan de continuité total pour le paiement des entreprises : la collectivité n'appliquera **pas de pénalités aux entreprises pour les retards** qui seraient pris dans le cadre des marchés publics.

En parallèle de ces mesures d'urgence, la Région s'inscrira dans le sillage de l'Etat qui lancera **un plan de relance** en juin et travaille sur des **mesures d'aides à la relocalisation**.

LIENS

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/la-region-aux-cotes-des-acteurs-economiques>

Bretagne

Montant de la contribution au fonds

10,5 M€

PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

La Région Bretagne annonce 103,8 M€ de mesures nouvelles :

- Facilitation du crédit : mobilisation du fonds de garantie Région / BPI France
- Création d'un Prêt Rebond Région Bretagne (5 M€)
- Possibilité de geler ou revoir l'échéancier des remboursements d'avances régionales
- Versement anticipé des aides régionales
- Annulation des pénalités de retard des marchés publics / délégations de services publics
- Aides à la relocalisation

REMARQUES

Ces mesures ont été votées le 23 mars. Des précisions sont attendues.

LIENS

<https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/covid-19/un-soutien-massif-aux-entreprises/>

Centre Val de Loire

Montant de la contribution au fonds

10 M€

PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

Accélération des paiements dus par la région aux entreprises

Doublement du fonds de prévention des difficultés des entreprises (2 M€)

Accès facilité au «prêt croissance» destiné aux TPE (1 M€)

Augmentation du plafond du fonds régional de garantie à 80% avec la BPI, et faciliter l'accès au fonds de garantie (17,7M€)

Mise en place d'un « Prêt CAP Rebond », pour soutenir les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles pour 1 million d'euros générant 5,4 millions d'euros de soutien.

Report de 6 mois des échéances de remboursement correspondant aux avances faites par la Région, soit un différé de remboursement de près de 2 millions d'euros au total.

Mise à jour n°2 en date du 12 mars

LIENS

<http://www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil/lactualite-de-la-region-centre/actualites-economie/la-region-et-letat-solidaires-de.html>

Corse

Montant de la contribution au fonds

INCONNU

PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

La région a annoncé un plan d'urgence économique et sociale de 30 M€ comprenant :

Une cellule de suivi économique des entreprises

Une mobilisation de la cellule détection et traitement des entreprises en difficultés

Avec BPI : une garantie portée à 70% et réaménagement de prêts

Une mesure de soutien à la trésorerie

Une participation au fonds de solidarité nationale

REMARQUES

Les priorités de la région sont :

- 1 - La gestion des entrées et sorties du territoire insulaire*
- 2 - Les moyens matériels de nature à renforcer le système de santé, ceci dans un temps leur permettant de faire face à la progression prévisible de l'épidémie en Corse*
- 3 - Le Plan en 10 mesures proposé par le Conseil exécutif de Corse*

LIENS

https://www.isula.corsica/Covid-19-A-Corsica-sembri-in-attesa-di-risposti-a-certi-dumandi-essenziali-la-Corse-reste-dans-l-attente-de-reponses-a_a1302.html

Grand Est

Montant de la contribution au fonds



PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

Étalement des créances bancaires et des échéanciers de remboursements d'aide auprès de la Région et de BPI France

25 M€ mobilisés pour un «prêt rebond» à effet immédiat - pour soutenir les entreprises en difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires (rupture de la chaîne d'approvisionnement, diminution d'activité, annulation d'événement, etc.) et leur permettre de contribuer au maintien de leur trésorerie pendant la période de crise.

Pacte de relocalisation : se traduira, dès le mois d'avril, par

-> un accompagnement via les agences de développement économique du territoire et des prestataires externes (aide à l'analyse des enjeux, à l'identification des fournisseurs potentiels et aux modalités de validation de ces fournisseurs),

-> un financement pour aider ces entreprises à absorber les coûts liés à cette opération de relocalisation.

Par ailleurs, création d'un fonds «Resistance» de 44 M€

Il financera des avances de trésorerie, remboursables dans un délai d'un an voire plus en cas de difficulté :

- des aides de 5 000 à 10 000 € aux entreprises qui comptent jusqu'à 10 salariés,
- ce soutien peut monter à 30 000 € pour les associations et les acteurs du secteur non-marchand,
- une « prime d'activité » forfaitaire pouvant aller jusqu'à 5000 € peut s'ajouter pour aider les entreprises en fonctionnement dans un secteur d'activité jugé essentiel (chaîne agricole et agro-alimentaire + produits de santé / protection, incluant fournisseurs et sous-traitants, transport et logistique, tourisme, sport, culture). Forfait par salarié en activité à 500 €.

REMARQUES

+ *Gratuité des transports publics pour les soignants.*

LIENS

<https://www.grandest.fr/covid-19-la-region-grand-est-deploie-un-bouquet-de-solutions-pour-accompagner-les-entreprises-impactees/>

Hauts de France

Montant de la contribution au fonds



PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

La région annonce mobiliser 83 M€, selon quatre modalités :

Des garanties bancaires renforcées chez ses partenaires (BPI, FRG et France active).

Des prêts instruits par BPI : Prêt régional de revitalisation ou Prêt Rebond.

Des avances remboursables qui complètent ou remplacent, au cas par cas, les prêts bancaires et BPI : fonds de 1er secours, Hauts de France Prévention et avances remboursables.

Contribution de la région Hauts-de-France au Fonds de Solidarité national.

Par ailleurs :

Doublement des capacités de garantie de prêt (230 M€)

Taux nuls / différés et ammortissements allongés / réaménagement des créances régionales

REMARQUES

Gratuité des transports publics pour les soignants.

LIENS

<https://www.hautsdefrance.fr/covid-19-plan-soutien-entreprises/>

Ile de France

Montant de la contribution au fonds

76 M€

PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

Accélération du paiement pour les PME (moins de trente jours).

Faciliter l'accès massif aux prêts bancaires à hauteur de plus d'1 milliard d'euros grâce à son Fonds de garantie BPI (700 M€ de nouveaux prêts garantis à 80% jusqu'à 6 M€. Prêt jusqu'à 7 ans), et grâce à l'élargissement de Back'up Prévention à toutes les PME touchées par le coronavirus qui anticipent une chute d'au moins 20% de leur CA. La Région demandera aussi à BPI de passer ce prêt à taux zéro (contre 3,8% aujourd'hui).

Pack relocalisation avec soutien aux filières (accompagnement personnalisé, appui à la recherche de sites en Île-de-France, assistance au recrutement, mobilisation de financements via les aides régionales PM'up et Innov'up).

Garantie Zéro pénalité pour les fournisseurs en cas de défaillance.

10 M€ Soutien aux professionnels de la culture les plus touchés avec la mise en place d'un fonds d'aide d'urgence

10 M€ de soutien aux cabinets médicaux

LIENS

<https://www.iledefrance.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region-1>

Nouvelle Aquitaine

Montant de la contribution au fonds

20 M€

PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

50 M€ à destination d'un «fonds de rebond»

Un fonds de soutien régional d'au moins 5 millions d'euros est créé pour soutenir les associations en subvention directe notamment dans les domaines de la culture, du sport et de l'Economie Sociale et Solidaire.

Une enveloppe nouvelle de 10 millions de prêts abondera les prêts rebonds gérés par la Banque Publique d'investissement (Bpifrance). Ils permettent avec un fort effet levier d'améliorer rapidement la trésorerie des entreprises.

La Région décide par ailleurs de créer une ligne budgétaire de prêt d'urgence de 15 millions d'euros supplémentaires pour aider les entreprises régionales non éligibles à ces dispositifs à passer le cap de ces semaines de crise sanitaire.

La Région a par ailleurs mis en place plusieurs mesures complémentaires en faveur des entreprises :

- Moratoire d'un an sur les remboursements des avances remboursables de la Région
- Augmentation du niveau des acomptes versés aux TPE/PME/ETI
- Mise en place d'une cellule d'écoute et de veille à destination des entreprises, afin de lutter contre la solitude des dirigeants
- Cellule de coordination avec les banques
- Pas les pénalités pour les entreprises qui réalisent des chantiers pour elle, et qui se trouveraient dans l'incapacité de poursuivre les chantiers en raison de l'épidémie ; elle rééchelonnera les délais contractuels des opérations.

REMARQUES

Ces mesures seront votées le 10 avril / les dossiers pourront être déposés à cette date.

LIENS

<https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/covid-19-plusieurs-mesures-au-profit-des-entreprises-impactees>

Normandie

Montant de la contribution au fonds

10,5 M€

PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

Un moratoire systématique et automatique jusqu'à octobre 2020, des échéances de remboursements comprises entre le 1er avril et le 30 septembre 2020 de l'ensemble des prêts régionaux accordés actuellement aux entreprises quel que soit le dispositif de soutien.

L'assouplissement des dispositions des deux Fonds Régionaux de Garantie (FRG) avec la SIAGI et BPI permettant un report ou une suspension de 1 à 6 échéances mensuelles ou de 2 échéances trimestrielles, selon les mesures propres aux établissements bancaires. Le Prêt COVID 19-Trésorerie : les dispositifs régionaux Impulsion et Arme sont fusionnés sous la dénomination Prêt Covid 19- Trésorerie, abondés d'un montant de 10 millions d'euros qui s'ajouteront aux crédits existants.

Le Prêt Croissance TPE sera désormais accessible aux entreprises ne pouvant justifier de 3 ans d'existence.

Le prêt « Rebond Normandie » : la Région va apporter 1 million d'euros à ce fonds, conjointement porté avec BPI, pour répondre au besoin en fonds de roulement des entreprises dans cette situation conjoncturelle exceptionnelle.

LIENS

<https://www.normandie.fr/commission-permanente-du-25-mars-mesures-economiques-durgence>

Occitanie

Montant de la contribution au fonds



PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

Instauration d'un service de proximité avec les Maisons de Ma Région et Ad'Occ

Les paiements que la Région doit aux entreprises seront garantis et réalisés au titre du plan de continuité

Facilité dans l'exécution des contrats en cours et aucune pénalité de retard demandée aux entreprises engagées par marché avec la Région

Suspension de l'ensemble des remboursements des avances déjà accordées par la Région à des entreprises d'Occitanie, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril. Les entreprises concernées recevront un courrier individuel avec les modalités sur les virements bancaires.

Exonérations des loyers pour les entreprises hébergées dans les pépinières régionales : dès le mois de mars 2020 pour les 3 pépinières en gestion Région (Montauban, Martres Tolosan, Réalis à Montpellier).

Prêts de trésorerie : La Région Occitanie en partenariat avec Bpifrance garantit à 80% vos prêts de trésorerie pour des prêts inférieurs à 300 K€. Contact : votre intermédiaire bancaire.

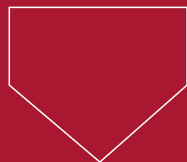
Lancement du plan « Former plutôt que licencier » pour permettre aux entreprises bénéficiant du chômage partiel de s'inscrire dans un plan de formation afin de conserver les compétences. Prêt Rebond à 0% pour les PME à partir d'un an d'existence (et avec un bilan), lancé par la Région et Bpifrance : 09 69 370 240 (numéro vert de Bpifrance) ou 0800 31 31 01 (numéro vert Région)

LIENS

<https://www.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19>

Pays de la Loire

Montant de la contribution au fonds



PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

50 M€ Plan régional d'urgence (à destination des entreprises et des milieux culturels, associatifs et sportifs)

-> 1 : Création de « Pays de la Loire Urgence solidarité », un dispositif régional de 6 M€ de subvention de trésorerie.

Destiné aux artisans, commerçants, traiteurs, restaurateurs, TPE et entreprises de l'économie sociale et solidaire, ce dispositif permet aux entreprises connaissant des difficultés de trésorerie de bénéficier d'une subvention.

-> 2 : Création, par la Région et BPI, du prêt Rebond doté de 12 M€ de prêt à taux zéro.

Destiné aux PME, le prêt Rebond leur permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10 000 à 300 000€. Ce qui permet de déployer 60 millions d'euros de prêt au total, grâce à l'effet de levier des contre-parties bancaires.

-> 3 : 5 M€ d'euros de report des avances remboursables accordées par la Région

Dès le 1^{er} avril, la Région reporte les avances remboursables dues pour les 6 prochains mois.

-> 4 : 10 M€ d'euros de garanties de prêts avec le dispositif Pays de la Loire Garantie

Destiné à l'ensemble des TPE, PME – PMI et ETI, Pays de la Loire Garantie est un dispositif de garantie de prêts porté à 80% (au lieu de 70%) du montant garanti et co-financé par la Région des Pays de la Loire et BPI. Ces 10M€ de fonds régionaux visent à rendre possible, aux côtés de BPI, 205M€ de prêts bancaires.

-> 5 : 15 millions d'euros de prêts en trésorerie sans garantie avec le dispositif Pays de la Loire Redéploiement

Destiné à l'ensemble des PME – PMI et ETI, Pays de la Loire Redéploiement permet de souscrire un prêt de 50 000 à 500 000€, à un taux TEG de 2,03% sans garantie ni coûts additionnels. Grâce à l'effet de levier, ces 15M€ devraient permettre l'octroi de 60M€ de prêts.

-> 6 : 2 M€ d'euros avec le nouveau dispositif Pays de la Loire Fonds d'Urgence Evénements

Destiné à toutes les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs, ce fonds d'urgence vise à venir en aide aux structures organisatrices d'événements associatifs, culturels et sportifs, durement touchés par l'annulation ou la baisse de fréquentation des événements ; avec un plafond de subvention de 30 000€. Ce fonds est complété par un effort régional de 2,3M€ (maintien des subventions versées pour des manifestations finalement annulées, et renforcement de dispositifs actuels), portant à 4,3M€ le soutien financier régional global pour les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs.

Par ailleurs, le Conseil régional a lancé une levée de fonds publics et privés pour venir en aide aux artisans, commerçants, associations et petites entreprises de la région.

LIENS

<http://regions-france.org/actualites/en-direct-des-regions/pays-de-loire-covid-19-50-me-entreprises-monde-culturel-sportif-associatif/>

Sud

Montant de la contribution au fonds

18 M€

PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN

La Région Sud a annoncé un plan d'urgence, de solidarité et de relance de 1,4 Md€.

1) 227,5 millions d'euros pour répondre immédiatement à la crise

Un Plan d'urgence pour les entreprises représentant 65 M€ :

- Plan de Solidarité National lancé par l'Etat à hauteur de 18 M€.

- 47 M€ en aides directes de la Région pour soutenir toutes les entreprises :

Maintien des délais de paiement sous 21 jours sous réserve de l'impact du délai de transmission des pièces justificatives dû au télétravail.

Suppression des pénalités de retard pour les entreprises touchées par la crise du COVID-19, dans le cadre des marchés passés avec la Région Sud.

Plan d'urgence pour le secteur de l'Agriculture représentera 5 M€ avec en outre la mise en place de simplification des règlements pour maintenir le paiement de toutes les aides FEADER.

Pour les transports : 21 M€ débloqués

- Plan de soutien pour les transporteurs de voyageurs et scolaires (77% des montants initialement prévus pour un service plein).

- Adaptation quotidienne du Plan régional de transports pour couvrir les besoins spécifiques des soignants et des salariés.

- Suspension des prélèvements en avril des paiements des Pass annuels pour les abonnés aux TER.

2) 1,2 Md€ d'investissements massifs dans le cadre d'un plan de relance pour l'après COVID.

LIENS

<https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/14-md-eur-pour-le-plan-durgence-de-solidarite-et-de-relance-de-la-region-sud>